

Produits de préservation du bois

Détermination de l'efficacité protectrice vis-à-vis de *Lyctus brunneus* (Stephens)

Partie 1 : Application par traitement de surface (Méthode de laboratoire)

E : Wood preservatives — Determination of the protective effectiveness against *Lyctus brunneus* (Stephens) — Part 1 : Application by surface treatment (Laboratory method)

D : Holzschutzmittel — Bestimmung der vorbeugenden Wirkung gegenüber *Lyctus brunneus* (Stephens) — Teil 1 : Oberflächenbehandlung (Laboratoriumsverfahren)

Norme française homologuée par décision du Directeur Général de l'afnor le 5 septembre 1992 pour prendre effet le 5 octobre 1992.

Remplace en partie la norme homologuée NF X 41-535, d'octobre 1974.

correspondance La présente norme reproduit intégralement la norme européenne EN 20-1:1992.

analyse La présente norme s'inscrit dans la série des normes mises au point, pour la plus grande part, au sein du CEN/TC 38, pour déterminer l'efficacité des produits de préservation du bois. Elle décrit une méthode de détermination de l'efficacité protectrice d'un produit de préservation du bois contre l'infestation de *Lyctus brunneus* (Stephens) lorsque ce produit est appliqué au bois par un traitement de surface, la méthode est appliquée à des éprouvettes imprégnées d'une solution nutritive.

descripteurs **Thésaurus International Technique** : bois, produits de préservation du bois, pesticide, insecticide, protection contre les organismes, essai de laboratoire, détermination, efficacité, prévention, *Lyctus*.

modifications Par rapport à la précédente édition, norme entièrement remaniée et complétée.

corrections

Membres de la commission de normalisation

Président : M OZANNE

Secrétaire : M HUE — AFNOR

M	BARDY	PITCHPIN SARL
M	BARRAY	Direction de la Construction
M	BARTHOD	ISOROY SA
MME	BLACHET	Direction Espace Rural
M	CASTAN	AFNOR
M	CHANTREIN	SERIBE
M	COMPIN	UNFCS Charpente ME
M	DEMANGE	BNBA
M	DEON	CTFT
M	DEPLEDT	
M	DERRIEN	KOATCHIMIE SA
M	DESCHAMPS	DEPPR — Mission contrôle
MME	DIROL	CTBA
M	DUTHEIL	FNIB
M	FONTAN	CSTB — Service TSFD/L
M	HILAIRE	ETCA
M	IVANES	
M	JANMOT	BNPV
M	DE LADONCHAMPS	Synd Gén Fab Panneaux base bois
M	DE LASSAT	SCIERIE PIVETEAU
M	MIGAN	DGCCRF
M	NEVERS	SARPAP SA
M	OZANNE	AFPB
M	PEIRANI	SERBCO
M	PERLADE	ETS PERLADE
M	RAYZAL	CTBA
MME	DE ROSEN	
M	SAGEOT	CTBA
MME	SAUVAGE	WEYL
MME	SERMENT	CTBA
M	SIMONIN	SEPAM
M	TARK	
M	VASSELIN	
M	WOHLING	XYLOCHIMIE SA

Avant-propos national

Références aux normes françaises

La correspondance entre les normes mentionnées à l'article «Références normatives» et à l'annexe D et les normes françaises est la suivante :

EN 73:1988	: NF EN 73 (indice de classement : X 41-572)
EN 212:1986	: NF EN 212 (indice de classement : X 41-501)
ISO 835-1:1981	: NF B 35-306
ISO 3130:1975	: NF B 51-004
ISO 3696:1987	: NF ISO 3696 (indice de classement : T 01-070)

CDU 674.048.4: 620.193.87

Avec l'EN 20-2 remplace EN 20:1974

Descripteurs : bois, produits de préservation du bois, pesticide, insecticide, protection contre les organismes, essai de laboratoire, détermination, efficacité, prévention, *Lyctus*.

Version française

Produits de préservation du bois — Détermination de l'efficacité protectrice vis-à-vis de *Lyctus brunneus* (Stephens) — Partie 1 : Application par traitement de surface (Méthode de laboratoire)

Holzschutzmittel — Bestimmung der vorbeugenden Wirkung gegenüber *Lyctus brunneus* (Stephens) — Teil 1 : Oberflächenbehandlung (Laboratoriumsverfahren)

Wood preservatives — Determination of the protective effectiveness against *Lyctus brunneus* (Stephens) — Part 1 : Application by surface treatment (Laboratory method)

La norme européenne a été adoptée par le CEN le 1992-07-01.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la norme européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CEN.

La présente norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Secrétariat Central du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

CEN

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION

Europäisches Komitee für Normung
European Committee for Standardization .

Secrétariat Central : rue de Stassart 36, B-1050 Bruxelles